

# AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné par le soussigné, M. Steeve Gagnon, directeur général adjoint de la MRC du Domaine-du-Roy, qu'il y aura une séance ordinaire du conseil de la MRC du Domaine-du-Roy le mardi 10 novembre 2020 à 17 h, par visioconférence.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

## Nature et effets :

### **Dérogation mineure : 2020-01 / Monsieur Donald Dubois (matricule 5392-10-2894 – Ruisseau des Aulnes)**


Diminution de la marge de recul avant donnant sur un cours d'eau pour un bâtiment principal :

- 10,0 mètres au lieu de 25 mètres (règlement de zonage n° 252-2018, chapitre 7, article 7.4).

Considérant les restrictions entourant le coronavirus (COVID-19) et l'arrêté ministériel numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020, toute personne intéressée à donner son avis doit le faire par écrit, au plus tard dans les quinze (15) jours suivants la publication de cet avis et par l'une ou l'autre des méthodes suivantes :

- Par la poste aux bureaux de la MRC du Domaine-du-Roy situés au 901, boulevard Saint-Joseph, Roberval (Québec), G8H 2L8, ou;
- Par courriel à l'adresse suivante : [dbouchard@mrcdomaineduroy.ca](mailto:dbouchard@mrcdomaineduroy.ca).

DONNÉ à Roberval ce 19<sup>e</sup> jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt.



Steeve Gagnon  
Directeur général adjoint